



SECTION
DE LA
HAUTE-SAÔNE



Compte Rendu du Comité Social d'Administration Local n°3/2023

En l'absence de M.Trudet, Mme Morgat a présidé cette instance.

Pour rappel, nous ne disposons toujours pas du règlement intérieur du CSAL (publication prévue fin 1^{er} trimestre 2023).

1° Approbation des procès-verbaux des CTL n° 5 et 6/2022

Vote pour à l'unanimité

2° Détermination des ponts naturels pour 2023

Pour 2023, deux ponts naturels sont proposés :

Vendredi 19 mai	Lundi 14 août
------------------------	----------------------

FO-DGFIP a voté pour cette proposition, Solidaires Finances Publiques s'est abstenu.

3° Modification des horaires du Service de Gestion Comptable de Vesoul

Lors des questions diverses du CSAL n°1/2023, les élus FO-DGFIP ont mis en avant la volonté de l'ensemble des agents du SGC de Vesoul de modifier leurs plages horaires variables afin de s'aligner sur les horaires de la Direction.

Vote pour à l'unanimité.

Les horaires seront désormais les suivants :

Plage variable	Plage fixe	Plage variable	Plage fixe	Plage variable
07h15-09h30	09h30-11h30	11h30-14h	14h-16h	16h-18h45

4° Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme

Suite à une décision ministérielle, la liquidation des taxes d'urbanisme (taxe aménagement et composante « logement » de la redevance d'archéologie préventive) est transférée à la DGFIP depuis le 1^{er} septembre 2022.

Cette réforme a pour but de faire converger les processus de liquidation des TU avec celui des impôts fonciers. Cette décision nous est présentée comme une modernisation majeure pour l'usager.

Cette réorganisation devait s'accompagner naturellement de transferts d'emplois au nombre de deux dans notre département (1B en 2023, 1B en 2024). Le premier emploi a fait l'objet d'une contraction lors de l'exercice emplois 2023 (cf compte rendu CSAL N°1/2023).

FO DGFIP déplore l'absence de sachants sur cette nouvelle mission technique absorbée par le SDIF.

Cette réforme est une réforme ambitieuse. Elle impacte les collectivités, le SDIF et le SFDL entre autres.

Ainsi, l'usager aura accès à un bouquet de services en ligne pour gérer son patrimoine immobilier (GMBI) avec de nouvelles obligations déclaratives. Cette révolution informatique touche également les applicatifs du SDIF avec la mise en place de Gestloc (Surf, Evaloc et GestionTU).

À ce jour, aucune application n'est opérationnelle à 100 %. Une fois de plus, les transferts de missions ne sont pas anticipés. FO-DGFIP fait part de son inquiétude liée à la surcharge de travail suite au retard qui s'accumule.

Depuis le 27 janvier, trois départements (Haute-Marne, Ardèche et Loire-Atlantique) expérimentent l'envoi des notifications automatiques. FO-DGFIP s'inquiète de la généralisation de ce dispositif au 15 février 2023 alors qu'aucun retour d'expérience n'est effectif.

Applications indisponibles, chiffrage de la charge de travail impossible, bilans des expérimentations inconnus, ce transfert ne débute pas sous les meilleurs auspices.

Une nouvelle fois, FO-DGFIP dénonce une forme d'improvisation !

FO-DGFIP réclame des points d'étape réguliers sur ce chantier en construction.

5° Échanges autour du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) de la DGFIP

Une grande opération de promotion a été organisée le 30 janvier à la direction.

Un échantillon d'agents avait été choisi pour une présentation des orientations de nos missions pour 2023-2027.

Pour FO-DGFIP, cette réunion n'était que de la propagande afin de persuader les agents que les évolutions prévues améliorent nos conditions de travail grâce aux travaux effectués dans les ateliers remues-méninges.

Nous avons l'habitude d'entendre ce genre de propos depuis de nombreuses années. L'objectif affiché est de faire croire que les agents sont maîtres de leurs destins. D'aucun se sont satisfaits que les suppressions d'emplois annoncées soient en diminution, que nos missions se recentrent sur l'essentiel et que l'efficacité permette la résorption des problèmes.

Au bal des dupes, nous serons les derniers.

Chaque entreprise privée dispose de contrats d'objectifs. Il n'est donc pas surprenant que le ministère des finances utilise, de nouveau, cette méthode de gestion. La notion de rentabilité revêt une saveur particulière au sein de la fonction publique. Nos directeurs ont tendance à l'oublier. Conscients que nous devons fournir des efforts, ce n'est pas à travers ce genre de management que les usagers et les agents trouveront leur compte.

6° Recrutement des contractuels 2023 au titre de la dotation des besoins spécifiques

Suite à la demande des élus FO DGFIP, ce point a été ajouté à l'ordre du jour.

Courant janvier, la direction a sollicité les chefs de services afin de connaître leurs besoins en personnel. Ce recensement intervient dans le cadre de la dotation spécifique (trois conditions sont cumulatives : métiers spécifiques sans enseignement dispensé à l'ENFIP, zone géographique déficitaire et poste non sollicité par les agents lors du dernier mouvement local).

Il en ressort quatre fiches remontées à la Direction Générale sur les postes suivants :

Secrétariat de direction	Emploi C
SGC de Gray	Emploi B
Budget Logistique et Immobilier	Emploi B
PRS	Emploi B

Suivant les autorisations accordées, une communication sera effectuée auprès de l'ensemble des agents.

Nous vous invitons fortement à consulter régulièrement le site de la place de l'Emploi Public (site en cours de rénovation avec nouvel applicatif « Passerelles » en cours). Vous y trouverez l'ensemble des fiches de postes sur lesquelles vous pouvez postuler.

FO-DGFIP a demandé un point sur le recrutement contractuel handicapé. Les entretiens ne se sont encore pas tenus pourtant ceux-ci doivent être terminés au plus tard le 17 février 2023. À ce jour, le choix sur le poste concerné n'est encore pas arrêté.

Le mode de recrutement des contractuels est bien encadré. Malgré tout, ces personnels ont un statut précaire et parfois compliqué. FO-DGFIP s'attache à les défendre comme l'ensemble des agents.

7° Questions Diverses

→ FO-DGFIP a alerté la Direction sur la situation préoccupante du SIP de Vesoul. Deux contrôleurs sont sur le départ ainsi qu'une réussite au concours. Nous attirons l'attention de la direction sur le mal être et les inquiétudes de nos collègues.

Consciente et résignée, la Direction prend acte de nos remarques.

→ FO-DGFIP a demandé des précisions sur le déroulement du TRF suite à la fusion de la Trésorerie de Port-Sur-Saône avec le SGC de Gray. La direction est globalement satisfaite de cette opération !

→ FO-DGFIP a questionné la Direction sur le contenu d'un diaporama à destination du CNFPT où les SGC de Gray et Luxeuil ne figurent pas dans les statistiques. Les deux premiers SGC de France (en nombre de budgets) sont Haut-Saônois, il est dommageable de les oublier !

Apparemment, c'est une erreur de frappe ... Oups !

→ FO-DGFIP a demandé l'état d'avancement du chantier amiante au Centre des Finances Publiques de Lure. Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise, le chantier est à l'arrêt. Un huissier s'est rendu sur place pour effectuer le constat des travaux réalisés et permettre la reprise du chantier par un nouveau prestataire.

→ FO-DGFIP a demandé la suite réservée à la visite du sous-préfet et des élus luxoviens au SGC de Luxeuil pour une éventuelle installation France Services dans nos locaux. Il s'agissait d'un premier contact, ce point sera évoqué avec le Responsable Régional de la Politique Immobilière de l'État.

→ Lors d'une précédente instance, les élus FO-DGFIP ont informé la Direction sur les conséquences de la fermeture du FJT de Frotey-les-Vesoul. Aucune réponse concrète n'a pu être apportée.

→ FO-DGFIP a interrogé la Direction sur l'éventuel déménagement de l'action sociale dans nos locaux. Les lourdeurs administratives et techniques nuisent à la concrétisation de ce projet.

→ FO-DGFIP a sollicité la Direction sur l'abri à vélo prévu pour la DDFIP dans le cadre du budget lié à l'amélioration des conditions de vie au travail. Mme Piot va se renseigner auprès du service

logistique.

→ FO-DGFIP a interrogé la parité administrative sur le projet MACH23 qui vise la suppression des centres d'encaissements de Lille et Créteil au 1^{er} septembre 2023.

La Direction a orienté ses inquiétudes sur les adresses figurant sur les ASAP, quid du nombre d'emplois supprimés ?

Heureusement, le centre de Rennes va monter en compétence selon la parité administrative ... !

Les élus : Julie BOILEAU, Pascal BAULLARD, Vincent RALIOT, Marie Catherine LEGRAND, Nathalie CREUSOT


LA
FORCE
DU
COLLECTIF !

C'EST
POUR **VOUS**
QU'ON SE BAT !

